DEPARTEMENT DE L'AUBE

Service de l'Assemblée

Certifié exécutoire
à compter du 17 DEC. 2004
Le Directeur Général Adjoint

Elisabeth FEUILLAT-WAGNER

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Séance du Lundi 13 Décembre 2004

Extrait du procès-verbal des délibérations

P.V. n° 122004/594

VOIRIE DEPARTEMENTALE
Territoire de la Commune de LAINES-AUX-BOIS
Suppression du plan d'alignement des Routes Départementales n°83 et 94

Date de convocation :
07/12/2004
Date d'affichage :
17 DEC. 2004
Nombre de Conseillers
en exercice : 33
présents : 31
votants : 31

L'an deux mille quatre le 13 Décembre à 09H30,
la Commission Permanente, légalement convoquée, s'est réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ADNOT.

Etaient présents : MM. Gérard ANCELIN, Alain BALLAND, Gérard BEAURIEUX, Mme Sibylle BERTAIL, M. Claude BERTRAND, Mme Danièle BOEGLIN, MM. Jean BOTELLA, Christian BRANLE, Marc BRET, Jean-Pierre CLAVEL, Alain DEROIN, Christophe DHAM, Marc DOMECE, Joseph GRADASSI, Nicolas JUILLET, Bernard de LA HAMAYDE, Daniel LEBEAU, Didier LEPRINCE, Jean-Marc MASSIN, Jean-Claude MATHIS, Michel MERCUZOT, Mmes Marie-Françoise PAUTRAS, Joëlle PESME, Elisabeth PHILIPPON, MM. Jean POUILLOT, Jacques RIGAUD, Michel ROCHE, Claude RUELLE, Joë TRICHE, Dominique VOIX

formant la majorité des membres de la Commission Permanente en exercice.

Excusés : MM. Nicolas DHUICQ, Franck SIMARD.

PREFECTURE DE L'AUBE
17 DEC. 2004

La Commission Permanente du Conseil Général, à l'unanimité, agissant par délégation de l'Assemblée Départementale :

- décide et approuve, après réalisation de l'enquête publique nécessaire en la matière, la suppression du plan d'alignement des RD n°s 83 et 94, sises sur le territoire de la Commune de Laines-aux-Bois, tel que détaillé dans le rapport de M. le Président.

Fait le 17/12/2004

Pour extrait conforme,
Le Directeur Général Adjoint

Elisabeth FEUILLAT-WAGNER

PREFECTURE DE L'AUBE
17 DEC. 2004

DEPARTEMENT DE L'AUBE — **REPUBLIQUE FRANCAISE**

Direction des Routes et du Logement

Rapport de M. le Président
du Conseil Général

COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL GENERAL

Séance du 13 Décembre 2004

Rapport n° **122004/594**

OBJET : VOIRIE DEPARTEMENTALE
Territoire de la Commune de LAINES-AUX-BOIS
Suppression du plan d'alignement des Routes
Départementales n°83 et 94

La Commune de LAINES-AUX-BOIS procédant à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme a, par délibération de son Conseil Municipal en date du 7 Mai 2004, exprimé le désir de ne plus voir appliquer le plan d'alignement des Routes Départementales n° 83 et 94 traversant son territoire.

* *La Route Départementale n° 83*

- section comprise entre la RD n° 94 et la sortie de l'agglomération (côté CHEVILLELE)

  plan d'alignement approuvé le 25 Janvier 1862
  modifié le 8 Décembre 1959

- section comprise entre la RD n° 94 et la sortie de l'agglomération (côté PRUGNY)
  plan d'alignement approuvé le 13 Juillet 1864

* *La Route Départementale n° 94*

- section comprise entre la RD n° 83 et la sortie de l'agglomération (côté SOULIGNY)

  plan d'alignement approuvé le 22 Avril 1937

La Commission Permanente, par délibération en date du 13 Septembre 2004, a :

- donné son accord de principe sur la suppression desdits plans ;

- autorisé la commune à inclure l'enquête publique nécessaire dans le cadre de celle relative au Plan Local d'Urbanisme ;

- déclaré que la décision définitive interviendrait après résultat de ladite enquête.

Cette opération a été soumise à enquête publique, portant tant sur le Plan Local d'Urbanisme que sur la suppression des plans d'alignement, du 18 Octobre 2004 au 19 Novembre 2004, et n'a soulevé aucune observation à l'encontre de cette suppression.

Le Commissaire Enquêteur a donc émis un avis favorable le 29 Novembre 2004.

Le Conseil Municipal de la Commune a donné son avis définitif et approuvé la suppression par délibération en date du 3 Décembre 2004.

J'ai l'honneur, en conséquence, de soumettre le dossier de cette affaire à l'examen de la Commission Permanente du Conseil Général en lui demandant, conformément à la délégation qui lui a été donnée à cet effet par le Conseil Général aux termes de sa délibération en date du 28 Juin 2004, de bien vouloir :

- décider la suppression des plans d'alignement des Routes Départementales n°s 83 et 94 désignés ci avant, sis sur le territoire de la Commune de LAINES-AUX-BOIS.